52me Année — Nouvelle série — No 9 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs 9 Mars 1946.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 8 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LE CARNAVAL A SISTERON

Noce "1900" d'un Jour de Mardi-Gras

NOCE A LA GAVARNI ET A LA PAUL DE KOCK !
AVEC SON FAMEUX « NOVE » ! UN VRAI COQ ! UN VRAI COQ !
MAIS POUR LA « MARIEE » AYONS MOINS DE SANS-GENE !

Un certain chansonnier montmartrois de la bonne époque avait jadis, rimé ses folâtres couplets sur la Noce à « Ugène » !

Donne-moi mon « complet »
Que t'a « rafistolé »
Pour la Noce à « Ugène » !

Je ne sais si notre « Nove » du Mardi-Gras Sisteronnais portait ce petit prénom suggestif et arriéré, mais il se redressait à merveille comme un petit coq batailleur. Il ouvrait la marche avec un petit air conquérant, vainqueur, et satisfait. Il était coiffé d'un haut chapeau gibus, à rebrousse-poil et vêtu, en guise d'habit, d'une étroite et mince « Resquimpette » assez haut boutonnée sur un de ces « paltots » que nos ancêtres appelaient « un Pète-Sec » ! Quant à la Mariée, assez mutine et qui n'avait rien de trop rougissant, ou d'une pudeur excessive, elle semblait échappée d'une gravure à la Paul de Kock. Elle nous découvrait sur ses bas blancs bien tirés, un amour de petit jupon bien brodé, tout raide d'empois et qui s'appelait si j'ai bonne mémoire « une Balayeuse ».

Il ne manquait pour emboiter le pas à nos 2 « épouseux » que le « violoneux » et le « cornemuseux » et celà eut mieux valu pour compléter ce tableau, alors que nous n'avions qu'un accordéonniste de Bal-Musette.

Mais la reconstitution de la Noce, à part ce léger détail fut vraiment réussie et la palme revient aux toilettes de nos grand'mères. Robes de failles et de taffetas aux jolis volants retirées des placards et des tiroirs de nos vieilles commodes. Et nous les revîmes avec un certain attendrissement les chapeaux aplatis comme des galettes ou bien ornés de partout d'extravagantes plumes empanachées, avec une avalanche de garnitures et de fleurs et de vrais jardins portatifs. Les Dames froufroutantes avaient aussi le petit Mantelet de geais garni de fausses perles et sur leurs longues robes à traine, à 3, 4 ou 6 volants qui s'ajustaient sur les anciens corsages pincés à la taille, avec leurs manches à gigots.

Pauvres robes longues facilement tournées en dérision et vouées maintenant au grotesque et au ridicule. Eh bien ! voyez-vous, je vais prendre la défense de ces longues robes de satin, de faille noire ou de faille claire, ces robes « habillées », car c'est sur leur même coupe et pas tant que çà surannée, qu'était taillée de la même façon et à la même époque, la simple robe de percale, de foulard ou de voile souple, de la petite ouvrière qui savait aussi s'habiller d'un joli chiffon. Et tenez ! à mon avis, ce que nous oublions un peu trop c'était justement ce geste de coquetterie si féminine qu'on avait alors de savoir les relever, soudain et comme il faut, d'un preste coup de main qui n'avait rien de risible ou d'emprunté, au contraire, et qui ne donnait pas du tout une allure godiche ou engoncée, mais un petit cachet supplémentaire de finesse et d'élégance et de grâce.

Et pourquoi voulez-vous donc que les femmes d'autrefois fussent à ce point disgracieuses ou excentriques, ou si mal fagotées. Nous autres qui vivions en 1890, il nous arrive encor seulement de sourire avec une ombre de regret de ces modes masculines et féminines d'autrefois, des redingotes peut-être un peu trop solennelles mais qui avaient de si jolis revers, bien montants et de ces jupes amaranthe et en organdi... Les femmes d'alors avaient ces petites capotes à brides et ces mignones capelines qui faisaient ressortir leurs frais minois et si nos grand'mères portaient la fameuse crinoline, c'est que pour voyager, elles n'étaient pas obligées de venir s'empiler dans un autocar pour y froisser leurs beaux atours !

Mais revenons à notre Noce à la Gavarni. Et parlons un peu de l'accoutrement de ces pauvres hommes toujours si peu favorisés, oncles et cousins du marié avaient tous quelque peu sa dégaine avec en plus des barbichettes mirobolantes et d'un noir de cirage le plus violent et sous des chapeaux melon d'un cylindre le plus étrange.

D'autres arboraient, comme « le Nove » un extraordinaire gibus en vrai tuyau de poêle. Et ce fut une petite mascarade d'assez bon goût et sans une charge trop outrancière. Et pourtant une autre petite mascarade fut aussi le clou de la fête Sisteronnaise et j'en eus moi-même un avant-goût... Et voici qu'avant de partir pour leur sauterie enfantine et ce bal travesti et costumé du Touring et des Variétés, 4 petites filles espiègles et mutines me firent le plaisir et la surprise de venir égayer ma Thébaide solitaire pour me montrer à l'avance leurs beaux Atours... L'une était déguisée en Petite Marquise Louis XV avec une mignonne robe à pauniers Pompadour aux bouffants relevés du plus joli rose et d'une adorable fraîcheur. Une autre avait arboré les anciennes dentelles chantilly de sa grand'mère et s'était entourée son cou d'oiseau d'une immense plume d'autruche et de la couleur la plus verte. La 3e avait une ancienne jupe Sisteronnaise à beaux ramages et la dernière qui ressemblait à un garçonnet sage et timide avait un costume de page florentin des plus seyants et comme le Zanetto du Passant. Mes 4 petites visiteuses ont-elles eu chacune leur prix ! Et j'aime à croire aussi que comme orchestre bruyant à vacarme réduit, l'on ne fit jouer qu'un Jazz poupée ! Un Jazz pas trop criard ! Quelque chose d'assez gracieux, d'assez fin et d'essez menu, comme un Menuet. Un Jazz-Poupée, vous dis-je ! Un Jazz-Poupée !

Mais il serait regrettable qu'il ne restat aucun souvenir de ce Carnaval si bien rénové ! Je m'adresse à tous les bons teneurs de crayon que nous avons encore, Dieu merci, en notre ville ! Et à leur tour, avec quelque pointe aiguë et acérée, ils pourraient nous redonner à la place d'un simple cliché de photo, un de ces dessins d'autrefois, comme il s'en trouvait dans les anciens numéros du « Charivari » d'il y a un siècle, une de ces lithos un peu libres et un peu galantes, mais d'un libertinage modéré, un de ces Dessins chargés et que rien ne remplace ! Mais enfin, si le cœur vous en dit, vous pourrez vous procurer pour vos 50 sols ou pour 200 maravédis un idoine « aggrandissement » sur un 13/18 acceptable, pour garder en bonne place quelque reproduction hilarante de cette Noce à la Gavarni du Mardi-Gras Sisteronnais !...

Adio pauré ! Adio pauré ! Adio pauré Carnaval !

H. A. S.

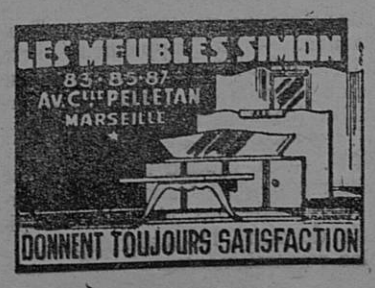

Chronique Musicale

Lorsque nous nous quittions, voici quinze jours, il était entre nous, chers amis, question de « solfège ».

Et voici que je vous sens prêts à formuler une objection nouvelle. Le petit nombre de ceux qui, parmi vous, ont fait un peu de solfège, va sûrement laisser paraître à ce sujet une ironie mêlée d'amertume. Oh ! je sais (et ce pour des raisons pédagogiques trop techniques à développer ici), je sais, dis-je, qu'en général vous ne gardez pas de vos essais enfantins en cette matière, un souvenir... disons... très aimable. Ce n'est pourtant point la faute du solfège, croyez-moi; question de présentation et de dose.

Mais surtout, je sais ce que vous me criez, non sans mélancolie : « Oui j'ai acquis, au prix de longs instants moroses les premiers éléments du solfège et vous devez pourtant savoir que ce n'est pas celà qui me fera mieux comprendre une fugue de Bach ! »

Certainement, chers amis. Et, si vous voulez bien reprendre avec moi notre comparaison de ma précédente causerie, vous cesserez d'en être surpris. En effet, penseriez-vous sérieusement que le fait de connaître les rudiments de la grammaire anglaise, vous donnerait la possibilité de suivre dans le texte, la diffusion d'une tragédie de Shakespeare ou d'une pièce de Bernard Shaw ?

Alors, pourquoi parler solfège ? Mon Dieu ! parce que dans une éducation musicale rationnelle, il faut bien commencer par là. Puis, toujours comme dans l'étude d'une langue, une fois grammaire, orthographe, prononciation assimilées, il convient d'étudier et d'analyser sa littérature, de fréquenter ses chefs-d'œuvre.

Cette voie rationnelle étant pour la plupart d'entre vous impraticable en raison de la longueur des études, du temps de travail nécessaire, nous tâcherons de procéder « empiriquement » à votre éducation musicale.

Henriette BONTOUX.

CARNAVAL 1946

Malgré un temps soumis aux giboulées de Mars, comme le Sphinx, Messire Carnaval a ressuscité de ses cendres si nous en croyons les évènements du jour.

A Nice, à Aix et à... Sisteron, il a été chômé comme il convenait de le fêter, c'est-à-dire qu'il était nécessaire de le faire renaître car, malgré les ruines qui s'étalent au grand jour chez nous, malgré les deuils, la jeunesse n'a pas à supporter toutes ces calamités qui ne font rien à la chose ; la jeunesse est expansive, elle veut s'amuser et rien n'empêchera son exhubérance qui est inhérente à son caractère et à son âge.

Donc Carnaval a fait sa parution dans sa bonne ville de Sisteron en un petit corso qui n'était qu'une faible copie des corsos d'autrefois, mais soyons reconnaissant à ceux qui ont essayé de faire quelque chose en se rappelant qu'au temps jadis, il y a bien longtemps, Sisteron était le rendez-vous de tout un public venu d'un peu partout pour s'amuser.

Le Mardi-Gras de chez nous a été l'occasion pour quelques jeunes qui ont le « bouchon à la rigolade » de manifester leur sentiment carnavalesque. Des chars décorés de verdure avec orchestre, des groupes à pied et une magnifique Noce 1900 qui nous a fait revivre une époque tant regrettée.

Le numéro le plus marquant était certainement la Noce et nous lui décernons un bon point. Cette Noce, dont les invités étaient assez nombreux, a parcouru la ville en costumes de l'époque. Nous avons vu revivre les fières moustaches de nos pères. Nous avons encore vu les lévites, les redingues, les melons et les « Bugnes » qui faisaient tant la joie des enfants par les quolibets qu'ils leur décochaient. Nous avons vu aussi les dames avec la voilette, les robes longues et la mantille jetée sur les épaules. Quant aux chapeaux, c'étaient un parterre de fleurs ou un jardin potager. Oui, c'était bien l'époque 1900, de joyeuse mémoire qu'il nous a été très agréable de revivre un instant.

A la Mairie, la Noce fut reçue par le Maire qui lui adressa un discours 1900. Le public lui-même se prêta à cette manifestation et l'on vit une grand'mère s'avancer devant les « Novis » et les embrasser. Puis ce fut le tour de ville, le banquet bien servi et la farandole jusqu'à l'heure où le Bal s'ouvrait aux Variétés.

Il nous est matériellement impossible de décrire le succès de ce Bal il fut réussi au delà des espérances et on vit encore toute série de masques et de costumes. Il dura jusqu'au déclin de la nuit, moment où le jour paraît et les étoiles pâlissent puisque nous avons entendu un ténor chanter à pleine voix, à l'aube, ces deux vers tirés de « Véronique » :

Ah ! lève-toi soleil
Fait pâlir les étoiles !

malheureusement il pleuvait, le soleil ne se leva pas.

Suiram.

Les Waffens criminels sont identifiés

Poursuivant son enquête afin d'établir les responsabilités des attaques de maquis dans la région de Sisteron et pour identifier les tristes individus qui, en Juillet 44, molestèrent et terrorisèrent notre population, M. Delmas, Juge d'Instruction près la cour de Justice d'Aix, assisté de son greffier M. Bourrely, convoquait Vendredi dernier à la Gendarmerie de Sisteron, quelques-uns parmi les patriotes ayant eu affaire à ces bandits et capables de les reconnaître. Il s'agissait d'identifier d'abord avec certitude le waffen Gilbert Lamblin de la 8e Compagnie « Brandebourg » actuellement détenu à la prison de Colmar (Haut-Rhin).

Sur présentation de photos, Madame et M. Alphonse Pascal reconnurent formellement un des individus ayant procédé à leur arrestation et pillé leur maison. M. Paul Bernard identifia celui qui procéda à son « interrogatoire » à la Citadelle. MM. Paul Michel, Georges Latil et Masset, Directeur de l'Usine de carbonite, reconnurent aussi celui qui les brutalisa odieusement dans les locaux de la Gestapo à Digne. MM. Gallégo Père et Fils, reconnurent le faux maquisard qui leur tendit d'abord un piège et arrêta le fils ensuite. M. Georges Vague établi par son témoignage formel que Lamblin et Saigne vinrent se fixer à Sisteron début Juillet afin de déceler le maquis et les patriotes. M. Bentadou Adjudant de Gendarmerie, confirma ses déclarations.

Par contre on ne pu établir d'une façon certaine si Batifredo, détenu à Aix a participé sous l'uniforme allemand à l'arrestation des otages de La Baume. Une confrontation sera nécessaire pour éclaircir ce point. L'enquête a obtenu des précisions sur l'attaque du maquis d'Izon la Bruisse, près Séderon, où, en compagnie de 32 patriotes fut fusillé le jeune Maurice Wachbar, droguiste, Sisteronnais d'adoption.

Toutes ces précisions ont convaincu le magistrat instructeur que Paolino, Lamblin, Batifredo, Saigne, et autres canailles de la 8e Compagnie « Brandebourg » ont pris part aux opérations contre la Ville d'Oraison, qui aboutirent hélas, au Charnier de Signes.

Cette affaire, par son extension considérable, va réserver des surprises, mais pour ne pas entraver l'œuvre de la Justice nous ne donnerons pour l'instant, aucun autre détail.

Les Sports

—:—

SISTERON-VELO

Par suite de l'importante couche de neige tombée dans la nuit du Samedi au Dimanche, le match de foot-ball contre la Provençale de Manosque n'a pu avoir lieu.

Demain Dimanche, sur le Stade Municipal, si le temps le permet, aura lieu un match de foot-ball entre l'équipe première de Veynes qui joue en Promotion d'Honneur du Dauphiné et qui se trouve en tête de sa poule, contre l'équipe correspondante du Sisteron-Vélo.

Société de Secours Mutuels des Dames

L'Assemblée Générale annuelle de la Société aura lieu Dimanche 10 Mars 1946, à 14 heures dans une salle de la Mairie.

Cette réunion aura une très grande importance en raison des mesures qui seront discutées et votées, notamment au sujet du relèvement de la cotisation.

Ce relèvement s'impose afin de mettre les prestations de maladie, maternité et décès en harmonie avec le coût actuel de la vie et d'apporter ainsi une aide efficace aux sociétaires.

Celles-ci auront à choisir entre les trois solutions suivantes étudiées par le Bureau :

1o — Relèvement de la cotisation annuelle à 60 francs avec les prestations ci-après :
Journée de maladie : 12 francs.
Journée de convalescence : 6 frs.
Accouchement : 130 francs.
Décès : 80 francs.

2o — Relèvement de la cotisation annuelle à 80 francs avec les prestations ci-après :
Journée de maladie : 15 francs.
Journée de convalescence : 8 frs.
Accouchement : 150 francs.
Décès : 90 francs.

3o — Relèvement de la cotisation annuelle à 120 francs avec les prestations ci-après :
Journée de maladie : 20 francs.
Journée de convalescence : 10 francs.
Accouchement : 200 francs.
Décès : 100 francs.

Le choix entre ces trois solutions sera mis aux voix et le vote aura lieu au scrutin secret. Celle qui obtiendra la majorité des suffrages sera définitivement adoptée.

Toutes les sociétaires ont donc le plus grand intérêt à participer à ce vote.

Toutes, sauf empêchement sérieux, doivent obligatoirement assister à la réunion de Dimanche où seront également exposées les modifications apportées aux cotisations et prestations de la Caisse Chirurgicale.

Les membres honoraires sont cordialement invités à cette réunion.

Syndicat des Femmes de Ménage

Le Syndicat informe les femmes de ménage de Sisteron qu'à la suite de la récente augmentation, les tarifs sont les suivants :

Femmes de Ménage : 19 francs de l'heure.

Laveuses : 23 francs de l'heure.

Le Secrétaire.

© VILLE DE SISTERON

La Journée Dansante du Mardi-Gras

organisé par la *Pédale Sisteronnaise*

Si le temps fut médiocre, cette fête fut réussie d'un bout à l'autre.

L'après-midi, bien avant l'heure prévue, nombreux étaient, parents et enfants, devant la Salle des Variétés hélas trop petite pour la circonstance. Si les enfants Sisteronnais ont tourbillonné en rondes endiablées pendant deux heures, les parents et grandes personnes prirent part aux réjouissances des tout-petits. Quelques parents firent la ronde au milieu de ces jeunes bambins travestis. Comme celà nous a paru enthousiasmant à regarder.

Et ce petit bout de Groom, cette Madelon, cette France, etc... Les couples aussi, comme de véritables gentlemens, étaient superbes.

Les plus remarqués furent : L'Indien (Annie Milleto) jeune prodige de trois ans qui, avec un cran de future vedette nous chanta le Clair de la Lune (à noter que l'Indien offrit de son prix : 500 francs à la goutte de lait et 500 francs à la Pédale Sisteronnaise. Puis l'Ange gardien, guide d'amour, encore une étoile à suivre.

Le jury fut formé de la façon suivante : Mesdames Esmieu, Messonnier, Jourdan, Esclangon, Baret, Mlle Lieutier, Mesdames Bertagnolio, Castel, Mme Malapointe (de Marseille).

1er prix: L'Indien (Annie Milleto) ; 2e prix: L'Ange gardien(Bertagnolio ; 3e prix : Guide d'Amour (petite fille Baret) ; 4e prix : La France (Cabanès) ; 5e prix: Japonaise (Daumas) ; 6e prix: Le Ramoneur (Bertagnolio) ; 7e prix : La Madelon (Gaona) ; 8e prix : Le Groom (2 ans, Blavoyer) ; 9e prix : Le Pêcheur de Perles (Lambert).

Couples : 1er prix : Méharistes (Thunin-Bertagnolio) ; 2e prix ex-œquo : Blanche Neige et le Prince charmant (Borrely-Jouve) ; La belle au bois dormant et le Prince charmant (Pinhero-Michel).

LES BOULES DE NEIGE
ET LE « MELODIA-JAZZ »
VEDETTES DU JOUR

Le soir fut un succès tel qu'en 1938. Celà est tout dire puisque l'on en parle encore. Si la salle fut trop étroite pour contenir tout le monde les danseurs purent se réjouir jusqu'à l'aube au son endiablé du « Mélodia-Jazz » qui nous avait promis une exhibition hors-ligne et n'a pas failli. Le « Mélodia-Jazz » s'est rehaussé au plus haut de nos jazz régionaux et c'est avec plaisir que nous tourbillonnerons a nouveau au son de sa musique.

« Amieu n'aurait pas fait mieux » toute la fête s'est passée dans l'ordre et la franche gaieté.

Les costumes les plus remarqués en plus des costumes primés furent La Sultane, Bergères de Marie-Antoinettes, Montenegrin, Cœur de Marquisette, Manon, Roumaines, Provençale, Poupée de Salon, Les diables.

Les Prix : 1er prix : Les Boules de Neige ; 2e prix ex-œquo : Couples Egyptien et Gitanes ; 4e prix : Les Cosaques du Don ; 5e prix : Le Za-Zou 1946 ; 6e prix ex-equo : Russes, Mandarin Indochinois, L'Alsacienne ; 10e prix : L'Arc-en-Ciel ; 11e prix : Turc ; 12e prix : Saltimbanques. Note spéciale pour le Zazou qui emballe la salle dans une chanson zazou cent pour cent.

Comme en matinée, les primés laissèrent une grosse partie de leur prix à la Société pour la Caisse des coureurs.

Le service d'ordre fut bon pour la circonstance et tous furent contents.

Le comité de la Pédale Sisteronnaise nous promet encore mieux pour l'année 1947, en attendant les deux jours de réjouissances prévus pour les 6 et 7 Juillet lors de la demi-finale du Championnat de France amateurs dans notre cité et adresse tous ses remerciements et félicitations aux généreux donateurs, à la Direction des Variétés, au « Mélodia-Jazz » et vous dit à l'an qué ven.

Un généreux donateur, M. Bessone offrit une superbe Table de Nuit (sans vase) pour un concours de Valse. Ce prix fut gagné par Monsieur Michel et sa partenaire.

Pour le concours de valse, le jury était composé de Mlle Noélie Raymond, Messieurs Imbert, Paul Imbert, Latil Arthur, Truchet.

La Chasse dans le Département des B.-Alpes

Nous recevons de M. Alexandre Saury, ex-Président de la Société de Chasse à Sisteron, habitant actuellement à Carcassonne, le rapport suivant sur la Chasse, qu'il adressa en temps opportun au Ministre de l'Agriculture, ce qui lui valut des félicitations de la part du Ministre.

***

Le Département des Basses-Alpes évidemment montagneux. D'une superficie de 695.620 hectares, il est couvert par environ 184.000 hectares de forêts domaniales, de bois communaux et particuliers. Il est arrosé par trente cours d'eau ou torrents dont la longueur totale est de 774 kilomètres. On y trouve aussi 9 lacs.

Le Département, fort giboyeux autrefois, n'échappe pas à une règle qui paraît se généraliser, celle de la disparition du gibier. Malgré tout, les chasseurs peuvent encore bien satisfaire leur passion, en saison normale, grâce au zèle des Sociétés de Chasse qui, en collaboration avec l'Administration des Eaux et Forêts effectuent les repeuplements, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et les mises en réserves.

La faune, assez variée, permet à l'amateur qui peut se déplacer, de passer rapidement de la poursuite d'un gibier commun (lièvre, perdreau, etc...) à un autre, plus rare et tout à fait localisé (chamois, coq de bruyère, etc...)

La recherche des différentes espèces animales offre également la diversité du paysage. Et la chasse dans les plaines ou les côteaux du sud du Département n'est pas la même que celle qui est pratiquée dans les hautes montagnes où il faut non seulement être bon tireur, mais encore avoir bon jarret. Les plaisirs cynégétiques sont ainsi alliés aux plaisirs touristiques.

Revenons en quelques mots à la disparition du gibier.

Les causes en sont très probablement les mêmes qu'ailleurs : augmentation du nombre des chasseurs, et indépendamment du nombre, facilités actuelles de déplacement qui offrent aux amateurs la possibilité d'aller dans un temps minimum et n'importe où à la recherche du gibier, ne laissant ainsi aucune remise inexplorées. Tandis qu'il y a une vingtaine d'année encore, certaines parties du terroir pouvaient demeurer épargnées, par suite des difficultés de voyage, et constituaient ainsi les meilleures réserves naturelles.

Si on ajoute les perfectionnements apportés aux armes et aux munitions, la rapidité de déplacement des braconniers et pour les habitants des régions déshéritées les facilités d'expédition de leurs captures dont ils ne pouvaient se débarrasser par le passé, alors qu'ils en font maintenant un commerce, on voit à quel point la perfection peut avoir engendré la destruction.

Quant aux causes ordinaires ou habituelles, elles ne sont pas moindres que par le passé (maladies, intempéries, animaux nuisibles). Sans nous étendre davantage sur un sujet dont il y aurait beaucoup à dire, nous allons passer en revue la faune du département en la répartissant en 3 zones que nous croyons bien distinctes, suivant les dominantes et en remarquant que le lièvre se trouve partout.

Première Zone. — Vallée de l'Ubaye, Verdon supérieur, la Blanche et quelques autres hautes régions, caractérisées par le chamois, le lièvre blanc, le lagopéde (rare), le merle à plastron, enfin citons encore la marmotte.

Deuxième Zone. — Sud et Ouest du département. Caractérisée par le lapin et le perdreau rouge.

Troisième Zone. — Région moyenne, qui n'est ni l'habitat des animaux de première zone, ni de ceux de la deuxième, mais où l'on peut encore rencontrer quelques échantillons de chacune d'elle.

Outre les espèces qui les distinguent, chacune des zones est pourvue d'animaux communs à l'ensemble.

Le gibier que l'on rencontre en distinguant celui à poil et celui à plumes est le suivant :

Le Lièvre est assez fréquent, parfois même très abondant. Le lièvre blanc, ne prend cette teinte qu'en hiver, il est gris en été, de plus petite dimension. N'habite que les hautes altitudes.

(*suite au prochain numéro*).

A. SAURY.

Chronique Locale et Régionale

AMICALE des Mutilés, Combattants et victimes des deux guerres de Sisteron et ses environs. — Une instruction N° 022 T.L. et 0'27 II E, du 23 Janvier 1946, adressée par le secrétaire général aux A.C. et V.G., aux intendants généraux des pensions, fait connaître les modalités d'application de l'ordonnance du 25 Octobre 1945, portant majoration des allocations aux grands invalides et augmentation du taux des pensions des veuves agées de 60 ans et au-dessus ou incapables de gagner leur vie par suite d'infirmités ou de maladies incurables.

Nous résumons ci-après les conditions d'attribution de la pension de 12.000 francs qui sera attribuée à ces veuves, à condition toutefois qu'elles ne soient pas remariées, ou remariées et redevenues veuves, divorcées ou séparées.

La pension étant égale pour les veuves pensionnées au taux normal et pour celles qui reçoivent une pension de réversion, il s'ensuit que les titulaires de pension normale (6.800) et remplissant les conditions indiquées dans l'ordonnance du 25 Octobre 1945, recevront un supplément annuel de 5.200 francs.

Celles qui touchent le taux de réversion (4.600) percevront un supplément annuel de 7.400 francs.

Pour les veuves agées de 60 ans au moins, le point de départ de la nouvelle pension est fixé à la date à laquelle elles atteignent 60 ans, mais ne peut être antérieur au 1er Août 1945.

Les veuves moins âgées, mais atteintes d'infirmités ou de maladies incurables qui les mettent hors d'état de travailler, recevront le nouveau taux à partir de la date à laquelle leur invalidité sera reconnue effective.

Dans tous les cas, les veuves ne toucheront l'intégralité des suppléments prévus que si elles ne sont pas soumises à l'impôt général sur le revenu ou encore si elles ne sont assujetties au dit impôt que pour un revenu net ne dépassant pas 15.000 francs après application de l'abattement à la base et des déductions pour charges de famille s'il y a lieu.

Dans tous les csa, les veuves qui remplissent actuellement les conditions requises doivent formuler leur demande avant le 26 Octobre 1946.

Cette demande doit être remise au comptable payeur qui verse habituellement la pension. Ce dernier délivrera les imprimés à remplir.

Les pièces à joindre à la demande sont les suivantes :

1° Un extrait de naissance sur papier libre ; 2° un extrait du rôle de l'impôt général sur le revenu ou un certificat de non-imposition (à demander à la perceptipon).

Si la demande est formulée par une veuve de plus de 60 ans, le paiement du supplément sera accordé, sans autre formalité, après accord du trésorier payeur général.

Hyménées. — A l'occasion du mariage de M. André Gaziello, ajusteur à Nice, avec Mlle Louise Brémond, de Sisteron, il a été versé la somme de six cents francs à répartir comme suit : 200 francs pour la Subdivision des Sapeurs-Pompiers, 200 francs comme argent de poche aux vieillards hospitalisés de notre Hôpital-Hospice, 200 francs pour la Caisse des Prisonniers de Guerre de Sisteron.

A l'occasion du mariage de M. Pichon André, maçon, et de Mlle Paulette Chauvin, domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 500 francs comme argent de poche aux vieillards hospitalisés de notre Hôpital-Hospice.

A l'occasion du mariage de M. Edouard Chaix, chef monteur à la Société E.E.L.M. et Mlle Marcelle Rebattu, institutrice, domiciliés à Sisteron, il a été versé 500 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques et 500 francs comme argent de poche aux vieillards hospitalisés de notre Hôpital-Hospice.

Nos remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Travailleurs de Force. — Les tickets sont à la disposition des entrepreneurs, à la Mairie, service du ravitaillement. Prière de les retirer au plus tôt.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, route de Noyers.

Docteur de Garde. — Demain Dimanche, Docteur Niel, rue des Combes.

Collège Moderne de Jeunes Filles. — La Directrice informe les familles qu'après approbation Ministérielle des cours de technologie commerciales seront donnés au Collège Moderne, depuis le 7 Mars 1946, en vue de la préparation au Brevet d'Enseignement primaire commercial.

Pour tous renseignements, s'adresser à Madame la Directrice.

FOIRE. — Tenue par temps de neige et de pluie, la Foire de Carnaval n'a pas eue l'importance de ses devancières. Il n'y eut qu'un peu de monde dans l'après-midi. Les transactions ne furent pas nombreuses. Très peu de bestiaux et très peu d'affaires dans le commerce de détail. En somme foire presque nulle qui aura probablement sa répercussion au marché d'aujourd'hui.

***

Notons cependant que le Samedi d'avant-veille, une maraîchère livrait à la vente des poulets et des lapins qui trouvèrent immédiatement acquéreur.

Est-ce déjà un signe précurseur indiquant que bientôt nos marchés seront approvisionnés en animaux de basse-cour pour le plus grand bien des gourmets et des bourses garnies à condition toutefois, que leur prix ne soit pas reconnu exagérés par le service de la répression des prix.

Association des Sinistrés. — Un certain nombre de membres adhérents n'ont pas encore versé leurs cotisations 1946. Ils sont instamment priés de le faire au plus tôt. Les cotisations sont reçues à la permanence du Jeudi au rez-de-chaussée de la Mairie, de 14 à 17 heures.

Tous renseignements utiles seront donnés aux intéressés.

Le Temps. — Décidément le mois de Mars ne nous est pas favorable. Depuis ses débuts nous sommes copieusement arrosés de neige et de pluie. D'ailleurs ce temps est général et la T.S.F. nous fait savoir qu'il en est de même à Nice, Cannes et Monte-Carlo et, puisque la Riviéra n'est pas mieux avantagée que nous, prenons notre mal en patience en attendant de plus beaux jours que nous désirons très prochain.

Recensement. — Le Maire rappelle à la population que le recensement s'adresse à toutes les personnes enfants compris, qui passeront à Sisteron la nuit du 9 au 10 Mars. Les voyageurs qui débarqueront à Sisteron dans la journée du 10 Mars doivent y être recensés.

Chaque immeuble doit recevoir un bordereau de maison, chaque famille un bordereau de ménage, étant entendu qu'une personne vivant seule dans son appartement doit être considérée comme chef de ménage, chaque personne recevra un bulletin individuel.

Les industriels, commerçants et exploitants agricoles doivent remplir un bulletin statistique.

Si par erreur ou omission, vous n'avez pas reçu les imprimés à la date du 10 Mars, réclamez-les au secrétariat de la Mairie, vous faciliterez ainsi le travail des recenseurs.

Vêtements et Objets Matériels pour les Sinistrés. — La liste de ces fournitures cédées aux sinistrés et spolies de plus de 50 °/° à titre onéreux, avec remise de 50 °/° sur les prix fixés par le vestiaire départemental est affichée dans le hall de la Mairie. Des demandes spéciales sont à la disposition des intéressés au bureau du ravitaillement.

Suppléments aux Femmes allaitant. — A dater du 1er Mars, les femmes allaitant, habitant des localités à suppléments nationaux et régionaux ont droit à des suppléments.

En conséquence, les femmes de Sisteron, allaitant un enfant de moins de 12 mois, pourront se présenter à la Mairie, service du ravitaillement, munies d'un certificat de docteur ou d'une attestation délivrée par une sage-femme, de leur carte d'alimentation et de celle de l'enfant, les 11, 12 et 13 Mars.

Suppléments de Pain pour Travailleurs. — Le supplément sera servi dans les mêmes conditions que le mois dernier, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 25 inclus.

DON. — M. Biboud Pierre a versé la somme de 100 francs comme argent de poche aux vieillards hospitalisés de notre Hôpital-Hospice.

Nos remerciements.

On nous communique :

Il est dans l'ordre normal que la presse annonce chaque Dimanche un service de garde de Pharmacie et de Docteur.

Ces ouvertures rendent l'innombrables services aux autochtones et aux passagers. Mais il est un autre service qu'il serait urgent de créer à tour de rôle, en demandant à nos aimables boulangers d'instituer ce tour de service parmi eux les jours de fermeture. Le public leur en serait profondément reconnaissant.

Spectacles de la Semaine :

Au Casino : NAIS avec Fernandel.

Au Variétés : LES ENFANTS DU PARADIS, avec Arletty.

ETAT-CIVIL

du 2 au 8 Mars 1946

NAISSANCES

Solange Marie Louise Escuyer, avenue de la Gare. — Anne Marie Yvette Imbert, avenue de la Gare.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Paul Henri Victor Tourniaire, cultivateur à Sisteron et Jeanne Ughetto sans profession, domiciliée à Sigonce.

André Goret, mécanicien, domicilié à Sisteron et Jeanne Séraphine Chabre, dactylo, domiciliée à St-Michel-de-Chaillol, résidant à Sisteron.

DÉCÈS

Auguste François Chevaly, 65 ans avenue de la Gare. — Fortuné Bienvenu Carluc, 66 ans, avenue de la Gare.

AVIS

Monsieur BOUILLON Amédée informe sa clientèle qu'à partir du Lundi 11 Mars 1946, il reprendra son travail de commissionnaire à la Gare. Prix Modérés.
S'adresser au Café FENOGLIETTO Rue de Provence à Sisteron.

Pour tous vos
ACHATS, VENTES, LOCATIONS
adressez-vous à l'A. S. T. I.
Agence Sisteronnaise
de Transactions Immobilières
1, Place de l'Horloge à SISTERON
Téléphone 205

AVIS

Monsieur BRICOT Aimé, ancien prisonnier de guerre, informe le public qu'il vient d'ouvrir, Rue Deleuze un Atelier de Réparations de Chaussures.

GRAINES de Semence sélectionnées
ENGRAIS POUR JARDIN
VENTE LIBRE, sans tickets
Droguerie Paul BERNARD, Sisteron

Cie DU SOLEIL
Incendie, Accidents, Risques Divers
Capitalisation, Vie,
Chirurgicale, Tutélaire
Pour tous renseignements
adressez-vous à
ALLEGRE & CHASTEL
Agents Généraux
1, Place de l'Horloge, SISTERON
Téléphone 205
Bureau ouvert de 9 h. à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à Sisteron

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BUES Guillaume, notaire à SISTERON, le quatorze Février mil neuf cent quarante six, Monsieur Martial Ernest LANTAN, coiffeur et Madame Marie Pauline SAUTEL, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, ont vendu à Monsieur Paul Fortuné GARCIN, coiffeur, demeurant à DIGNE, le Fonds de Commerce de

SALON de Coiffure pour hommes et Vente d'Articles de Parfumerie et d'Objets de Toilette

exploité par Monsieur LANTAN, à SISTERON, Rue Droite, N° 42.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au vingtième jour, après la présente publication, à SISTERON, en l'étude de Me BUES, Notaire, domicile élu.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du vingt sept Février mil neuf cent quarante six.

POUR DEUXIÈME INSERTION
BUES, Notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON